

0171455P
ACADEMIE DE POITIERS
LPO LYCEE DES METIERS MARCEL DASSAULT
40 AVENUE MARCEL DASSAULT
17300 ROCHEFORT
Tel : 0546881300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Mandat collectif - constatation 3e trim 2019-2020

Numéro de séance : 12

Numéro d'enregistrement : 90

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/06/2020

Réuni le : 02/07/2020

Sous la présidence de : Nicolas Mazurier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'établissement à effectuer un mandat collectif.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Mandat collectif - 3e trim 2019-2020. Du fait du Covid19, certains élèves ne sont pas revenus dans l'établissement au cours du 3ème trimestre 2019-2020, ce qui implique qu'ils ne sont pas non plus revenus à la restauration collective. De ce fait, des remises d'ordre sur la totalité du trimestre ont été effectuées. En raison des arrondis, beaucoup de familles se retrouvent avec des factures de 0.15€ ou 0.18€. L'établissement se propose de régler cette somme aux familles. Le montant de la première constatation pour ce mandat collectif est de 67.85€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0